



Assemblée générale

Distr. générale
14 février 2006
Français
Original : anglais

Soixantième session

Point 124 de l'ordre du jour

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal

2006-2007

Sécurité et continuité des opérations informatiques et reprise après sinistre

Note du Secrétariat*

1. On se souvient que dans son rapport A/59/365/Add.1 et Corr.1, le Secrétaire général avait estimé, sur la base de travaux préliminaires, que les prévisions de dépenses afférentes aux mesures d'établissement et de maintenance de la continuité des opérations informatiques et de reprise après un sinistre s'établissaient, pour l'ensemble de l'Organisation, y compris les opérations de maintien de la paix et les missions politiques spéciales, à un montant situé entre 30 et 35 millions de dollars. Une étude technique avait été proposée à l'époque pour confirmer ces travaux préliminaires, définir clairement les besoins, chiffrer les différentes options envisagées et déterminer les dépenses d'équipement et de fonctionnement entraînées par la mise en place et le fonctionnement du système nécessaire. Au paragraphe 47 de la résolution 59/276 (section XI) du 23 décembre 2004, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter à sa soixantième session les conclusions techniques concernant la sécurité des opérations informatiques, leur continuité et la reprise après sinistre, assorties de propositions chiffrées et d'un calendrier de mise en œuvre.

2. Pour répondre à cette demande très précise de l'Assemblée générale, le Secrétariat a amorcé un examen exhaustif des problèmes posés par la constitution de capacités mondiales afin d'assurer la continuité des opérations informatiques et la reprise après un sinistre, notamment une évaluation des risques et une analyse de l'impact sur la continuité des opérations. Au cours de cette étude, les équipements, systèmes et applications et autres moyens d'importance critique ont été recensés dans chaque lieu d'affectation, puis vérifiés au regard des besoins du projet. Les ressources nécessaires ont été mises en regard de la stratégie de sécurité et de continuité des opérations informatiques et de reprise après sinistre appliquée par

* La publication tardive de ce document s'explique par la nécessité de procéder à des analyses détaillées des différentes solutions possibles, ce qui devrait permettre de réaliser des économies.



l'Organisation dans un cadre opérationnel mondial. Les ressources nécessaires à cet effet sont calculées sur la base des objectifs suivants :

- a) Aptitude des principaux organes à tenir les réunions indispensables;
- b) Aptitude à maintenir les services informatiques;
- c) Continuité des transactions financières indispensables; et
- d) Maintien des communications informatisées avec le personnel et avec les missions permanentes des États Membres.

3. Les constatations de l'étude montrent bien qu'il est possible d'atteindre les objectifs opérationnels en s'appuyant sur les moyens et les équipements informatiques du Secrétariat en tenant compte des possibilités de valoriser au mieux l'investissement déjà réalisé (notamment l'équipement existant) et d'améliorer la capacité et la continuité, tout en réalisant des économies d'échelle et en utilisant au mieux l'ensemble de compétences existantes. Les conclusions de l'étude amènent à reconnaître qu'il faut poursuivre l'analyse de la valeur des diverses options techniques pour recenser d'éventuelles économies à réaliser, que ces options comportent, par exemple un regroupement potentiel, la sous-traitance ou la délocalisation des opérations informatiques. Ces options pourraient donner lieu à des économies en ouvrant des possibilités de partage des coûts, de réduction des dépenses de personnel et de fonctionnement et de réduction au minimum des doubles emplois. Ces analyses tiendraient compte aussi des travaux en cours sur la sécurité au Département de la sûreté et de la sécurité.

4. Au moment de la rédaction des rapports précédents du Secrétaire général (A/59/365 et Corr.1 et Add.1 et Add.1/Corr.1), toutes les possibilités d'économie découlant de ces options n'avaient pas été pleinement aperçues. Pour que les résultats de l'ensemble des travaux d'analyse coûts-avantages et de recensement des options susceptibles de permettre des économies soient communiqués à l'Assemblée générale, le Secrétaire général propose de soumettre son rapport complet sur le projet à la soixante et unième session de l'Assemblée. S'agissant des ressources concernées, la détermination de l'étendue du projet, son calendrier et les prévisions de dépenses resteraient dans la limite des ressources existantes approuvées pour l'exercice biennal, au titre du chapitre 28 D (Bureau des services centraux d'appui). Au besoin, la capacité actuelle de ce bureau serait complétée par les services de consultants extérieurs indépendants, en fonction des besoins. Ces services spécialisés extérieurs coûteraient 250 000 dollars, ce qui, dans la mesure du possible, resterait dans les limites des ressources approuvées pour l'exercice biennal 2006-2007 au titre du chapitre 28 D; il en serait rendu compte dans le rapport sur l'exécution du budget de l'exercice.

5. Le Secrétaire général recommande à l'Assemblée générale d'approuver la démarche proposée dans la présente note.